

**Arrêté du 19 septembre 2016 portant désignation des représentants de l'administration
et du personnel au sein du comité technique de l'administration pénitentiaire
NOR : JUSK1625636A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2014 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au sein du comité technique de l'administration pénitentiaire ;

Vu les désignations effectuées par les organisations syndicales ;

Vu la demande de modification de l'UGSP-CGT reçue le 12 mars 2015 ;

Vu le décret du 8 septembre 2016 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale - M. Philippe GALLI ;

ARRÊTE

Article 1

La composition du comité technique de l'administration pénitentiaire est fixée comme suit :

1°) Représentants de l'administration

- M. Philippe GALLI, préfet, directeur de l'administration pénitentiaire, ou son représentant, président du comité technique de l'administration pénitentiaire,
- M. Philippe LERAITRE, sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales, ou son représentant.

2°) Représentants du personnel

Sont désignés par les organisations syndicales concernées à l'issue du scrutin du 4 décembre 2014 :

a) En qualité de représentants titulaires

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSA

- M. Jean-François FORGET
- M. Stéphane BARRAUT
- M. David BESSON
- M. Emmanuel CHAMBAUD
- M. Pascal URIMA

Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière

- M. Paul BONO
- M. Emmanuel GAUTHRIN
- M. Patrick WIART

Union Générale des Syndicats Pénitentiaires CGT

- M. Christopher DORANGEVILLE
- M. Alexis GRANDHAIE

b) En qualité de représentants suppléants

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSA

- M. Luciano DUCCESCHI
- M. Daniel CARRE
- M. Fabrice BEGON
- M. Dominique VERRIERE
- Mme Dalila FARROUDJ

Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière

- Mme Valérie BRUNET
- M. Jean-Bernard VINCENT
- M. James VERGNAUD

Union Générale des Syndicats Pénitentiaires CGT

- M. Pascal MOCHEE
- M. Thierry LOMBARDO

Article 2

Les dispositions de l'arrêté du 10 juin 2016 sont abrogées.

Article 3

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 septembre 2016.

Le chef de service,
Adjoint au directeur de l'administration
pénitentiaire,

Charles GIUSTI